

Artisans, commerçants,  
vous êtes en centre-bourg  
ou en zone rurale,  
bénéficiez jusqu'à  
**35 % d'aides !**

Vous souhaitez rénover votre boutique ?

Vous souhaitez investir dans du matériel  
pour développer votre activité ?

Vous avez un projet  
de création d'entreprise ?

**>>> Entreprises éligibles à ce dispositif**

- les entreprises artisanales inscrites au Répertoire des Métiers,
- les entreprises commerciales et de services, inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés.

**>>> Sont subventionnables**

- les investissements de rénovation des vitrines (mise en accessibilité du local, façade, éclairage, enseigne, décoration, aménagement intérieur, frais de maîtrise d'œuvre, etc.),
- les équipements destinés à assurer la sécurité du local (caméra, rideau métallique, etc.),
- les investissements d'économie d'énergie (isolation, éclairage, chauffage, etc.),
- les investissements matériels (matériel forain d'étal, véhicules utilitaires, équipements numériques, etc.).

**>>> Subventions jusqu'à 35 % pour 2 500 € à 75 000 € HT d'investissement (Agglo, Région, État, Leader).**

**La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay vous accompagne dans tous vos projets**

Renseignez-vous : CCI 04 71 09 90 00 - CMA 04 71 02 34 56

Ce dispositif est dédié aux entreprises de l'économie de proximité s'adressant à la population locale.